Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-347

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÊ DU MAIRE

portant sur

Réglementation de la circulation

rue Edmond Mille / le 23 août 2025

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Monsieur Delhaye Michael, président du comité des fêtes de Molinghem

CONSIDERANT qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion du concert organisé par la municipalité le 23 août 2025

ARRETE

Article 1er : la circulation des véhicules sera interdite rue Edmond Mille (entre l'intersection avec la rue Bérégovoy et le numéro de voirie 20) le samedi 23 août 2025 de 16H à minuit, sauf organisateurs, prestataires de service et services de sécurité et de secours.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 11 AOUT 2025

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 11 AOUT 2025